



Saint-Pierre Dels Forcats, le 17 mai 2023

**2023 / 026**

**ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION  
POUR EXECUTION DE TRAVAUX**

**Monsieur le Maire de Saint-Pierre Dels Forcats,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

**CONSIDERANT** les travaux de réparation de conduite TELECOM HS sous chaussée, route de la forêt, par l'entreprise SOLUTIONS30,

**CONSIDERANT** qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** La circulation sera règlementée et le stationnement de tous véhicules sera interdit sur la route de la forêt, durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 12/06/2023 au 26/06/2023.

**Article 2 :** Les panneaux de signalisation interdiction de stationner au droit des travaux, occupation de la chaussée et mise en place de chaussée réduite avec sens prioritaire seront apposés par l'entreprise SOLUTIONS30 pour permettre l'application des présentes dispositions.

**Article 3 :** Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et le secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,  
Pierre BLANQUÉ,  
L'Adjoint délégué  
Claude GAURENNE



Mairie, 21 Grand rue – 66210 SAINT PIERRE DELS FORCATS

Téléphone : 04 68 04 21 04

Mail : [mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr](mailto:mairie.stpierreforcats@wanadoo.fr) - Site internet : [www.stpierreforcats.fr](http://www.stpierreforcats.fr)